

Mémoire de la Coalition canadienne des arts présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget de 2017

Mémoire au Comité permanent des finances

Présenté le 5 août 2016, à :

La greffière du Comité permanent des finances

131, rue Queen, salle 6-14

Chambre des communes

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

finapbc-cpb@parl.gc.ca

Présenté par :

Kate Cornell et Frédéric Julien, coprésidents

Résumé

La Coalition canadienne des arts présente deux recommandations sur l'élaboration du budget fédéral de 2017 :

1. Instituer le **droit de suite des artistes** afin de reconnaître les droits des artistes, en particulier ceux des artistes autochtones.
2. Prolonger et soutenir les investissements d'une durée de deux ans du budget de 2016, dans le programme **Espaces culturels Canada** et dans l'initiative **Présenter les industries culturelles du Canada au monde entier**.

Ces recommandations ont été jugées prioritaires par 42 associations membres lors de consultations tenues en juin 2016. La recommandation n° 1 traite de la nécessité pour les Canadiens, en particulier les Autochtones, de contribuer davantage à la croissance économique (point central 1). La recommandation n° 2 traite de la contribution des organisations artistiques canadiennes à leurs collectivités respectives (points centraux 2 et 3).

Recommandation n° 1 : Instituer le droit de suite des artistes afin de reconnaître les droits des artistes, en particulier ceux des artistes autochtones

Explication :

Le droit de suite, ou artists' resale right (ARR) en anglais, est un mécanisme fondé sur le marché qui permet aux artistes des arts visuels de tirer profit du succès continu de leurs œuvres, car ils peuvent ainsi percevoir des redevances chaque fois qu'elles sont revendues publiquement, par l'intermédiaire d'une maison de vente aux enchères ou d'une galerie commerciale. La pleine valeur d'une œuvre d'art est réalisée lors de la première vente de l'œuvre. Il est courant, en matière d'art, qu'il y ait appréciation de la valeur au fil du temps. Actuellement, les artistes canadiens ne bénéficient nullement des profits découlant de la revente de leur œuvre sur le marché secondaire, même si sa valeur accrue découle habituellement de l'expérience et de la réputation de l'artiste.

Tout particulièrement, les artistes autochtones du Canada ne touchent presque rien des énormes bénéfices que rapportent leurs œuvres sur le marché secondaire. De nombreux artistes des collectivités isolées du nord du Canada vivent dans la pauvreté, tandis que la valeur de leurs œuvres augmente considérablement. À titre d'exemple, Kenojuak Ashevak, artiste inuit de renom, a vendu sa célèbre pièce *Enchanted Owl* en 1960 pour 24 \$. En 2001, la pièce a été revendue aux enchères par la maison de ventes aux enchères Waddington's pour la somme de 58 650 \$, et Ashevak n'a rien tiré de cette revente. La Coalition canadienne des arts propose que les artistes des arts visuels reçoivent une redevance de 5 % lors de la vente publique de leurs œuvres sur le marché secondaire.

Mesure : Que la ministre du Patrimoine canadien inscrive le droit de suite dans la *Loi sur le droit d'auteur*.

Coût prévu : mécanisme fondé sur le marché

Période : Récurrent, à compter de 2017

Bénéficiaires visés :

Cette recommandation est à l'avantage des artistes visuels canadiens, en particulier les artistes autochtones.

Incidence :

L'instauration de ce nouveau droit permettra aux artistes d'avoir un revenu de subsistance durable¹ fondé sur la valeur de leurs propres œuvres et de ne pas dépendre du financement public du Conseil des arts du Canada et d'autres bailleurs de fonds publics. Les effets positifs du droit de suite sont déjà bien documentés dans d'autres pays du monde. Par exemple, le droit de suite a été instauré en France en 1920 et quelque 93 pays

¹ Entre 1990 et 2005, le revenu des artistes a chuté de 11 %, tandis que le revenu des travailleurs moyens a augmenté de 9 %. En comparaison, le professionnel des arts visuels gagne 61 % de moins que le travailleur canadien moyen et ses revenus moyens (13 976 \$) sont nettement moindres que la somme de 18 700 \$ déclarée en 2001.

à l'échelle mondiale appuient le droit de suite. La mise en œuvre de cette recommandation aiderait les artistes canadiens à maximiser leur contribution à la croissance économique sans qu'il soit nécessaire d'accroître le financement public.

Recommandation n° 2 : Prolonger et soutenir les investissements d'une durée de deux ans du budget de 2016, dans le programme Espaces culturels Canada et dans l'initiative Présenter les industries culturelles du Canada au monde entier.

Explication : Le réinvestissement dans le Fonds du Canada pour les espaces culturels au cours de la phase I du plan d'infrastructures du gouvernement du Canada est une reconnaissance en temps opportun du vieillissement des infrastructures de nombreux organismes voués aux arts. L'un des besoins actuels les plus criants est de rendre ces anciennes installations pleinement accessibles à la population canadienne. Compte tenu des préparatifs nécessaires pour la mise en œuvre de grands travaux de rénovation, notamment les études de faisabilité, un délai de deux ans seulement aura pour effet de limiter considérablement l'admissibilité aux projets pouvant être lancés en 2016. Reconduire le programme Espaces culturels Canada pour la phase II du plan d'infrastructures représente un potentiel de croissance exponentiel pour le secteur des arts. Soulignons que le gouvernement fédéral a fait un premier pas en investissant dans les artistes et les organismes voués aux arts en augmentant le financement du Conseil des arts du Canada dès 2016. Ces artistes ont besoin d'installations artistiques plus nombreuses et plus fonctionnelles afin de pouvoir rejoindre les Canadiens. De plus en plus d'espaces culturels sont devenus des pôles au sein des collectivités et sont par conséquent des rouages essentiels à la vitalité des collectivités canadiennes. Des investissements durables dans le Fonds du Canada pour les espaces culturels sont actuellement nécessaires.

Le nouveau fonds lié à l'initiative Présenter les industries culturelles du Canada au monde entier est toujours à l'étape des consultations. Le secteur des arts a hâte d'avoir accès au financement dédié à l'accès aux marchés internationaux, notamment en ce qui a trait à la collaboration avec les experts du ministère du Commerce international et d'Affaires mondiales Canada. De façon plus précise, ces investissements ciblés sur le commerce culturel international, qui favoriseront en outre l'établissement de relations réciproques pour les présentateurs canadiens, seront avantageux pour les artistes canadiens et les entreprises du milieu. L'initiative Présenter les industries culturelles du Canada comblera des lacunes observées dans le secteur des arts du Canada depuis plus de cinq ans. En raison du manque de financement, les relations internationales avec les promoteurs, les programmeurs et les conservateurs n'ont pas été une priorité. Il faut plus de deux ans pour rétablir ces liens et pour organiser des tournées. En outre, il faut plus de deux ans pour qu'un programme donne des résultats mesurables. Le financement de l'initiative Présenter les industries culturelles du Canada doit par conséquent être prolongé jusqu'en 2020, année au cours de laquelle il devrait alors faire l'objet d'une évaluation sommative. Présenter les industries culturelles du Canada règle une des

priorités du secteur; les investissements doivent être maintenus si l'on veut favoriser l'exportation de produits culturels.

Coût prévu : Espaces culturels, 84 millions de dollars annuellement

Période : Phase 2 du plan d'infrastructure, 2018-2024

Coût prévu : Présenter les industries culturelles du Canada, 25 millions de dollars annuellement

Période : 2018-2020

Bénéficiaires visés : Le Fonds du Canada pour les espaces culturels profite aux Canadiens et aux collectivités d'un bout à l'autre du pays. Ces espaces culturels sont des portes d'accès aux artistes canadiens et à leurs œuvres d'art. Ce sont des installations essentielles qui sont souvent des pôles communautaires qui facilitent l'accès aux publics cibles, aux spectateurs et aux clients.

Quant à l'initiative Présenter les industries culturelles du Canada, elle est avantageuse pour les artistes canadiens, les entreprises canadiennes et les auditoires internationaux. Le monde a besoin de plus de pays comme le Canada! Présenter les industries culturelles du Canada permet de faire connaître les meilleurs artistes du pays aux auditoires, aux spectateurs et aux lecteurs du monde entier, et on ne parle pas d'une expérience unique. Présenter les industries culturelles du Canada favorise l'établissement de liens avec les artistes canadiens et les entreprises culturelles canadiennes. De cette reconnaissance internationale découle une appréciation des artistes canadiens sur la scène nationale.

Incidence : Le secteur des arts réclame le rétablissement du soutien au marché international depuis son abolition, en 2008. À l'époque, la Conférence canadienne des arts avait tenu ces propos au sujet des succès des programmes précédents, Routes commerciales et PromArt : « Les montants accordés dans le cadre de ces deux programmes demeuraient souvent relativement restreints, mais servaient de levier aux artistes et organisations culturelles dans leur recherche de partenaires pour développer des marchés à l'étranger, contribuer à notre image nationale et ajouter de la valeur aux autres efforts de développement de marchés entrepris par les missions canadiennes à l'étranger. » Le financement soutenu de l'initiative Présenter les industries culturelles du Canada aidera les artistes canadiens à établir des relations fructueuses et réciproques à l'échelle mondiale.

Le maintien du programme Espaces culturels Canada permettra d'améliorer et d'accroître, dans l'ensemble des pays, le nombre de pôles communautaires adaptés aux besoins des artistes. Les espaces culturels sont l'endroit idéal pour inciter les jeunes, les aînés et les familles d'apprendre à connaître et à apprécier les arts.

Même si le financement des deux programmes est déjà acquis pour l'exercice 2017-2018, il importe d'inclure le prolongement des programmes dans le budget de 2017. Les projets d'immobilisations et de développement des marchés sont des projets à long terme. Par conséquent, la prévisibilité et la stabilité du financement sont de la plus haute importance.

La Coalition canadienne des arts serait très reconnaissante d'être invitée à comparaître devant le Comité permanent des finances à l'occasion des consultations prébudgétaires qui auront lieu à Ottawa. Une invitation à comparaître peut être envoyée par courriel à l'adresse suivante : info@canadianartscoalition.com.

About the Canadian Arts Coalition

La Coalition canadienne des arts est un mouvement non partisan de nature collaborative dirigé par un groupe d'organisations nationales de services aux arts. Nous avons tous l'intime conviction qu'un solide secteur des arts et de la culture fait un apport dynamique, vivant et innovateur à l'économie des collectivités et qu'une vigoureuse politique culturelle fédérale et des cadres d'investissements appropriés ont un effet de levier sur l'apport des arts et de la culture à l'économie canadienne, aux collectivités canadiennes et à la réputation du Canada au plan international.